



Projet d'établissement

« Foyer de vie
Foyer d'accueil médicalisé
AURORE »

2021-2025

Validé en CA le 08/03/22

TABLE DES MATIERES

Partie 1 L'établissement et sa place dans l'Association.....	5
I. Présentation de l'Association des Papillons Blancs en Champagne.....	5
1. L'Association et son projet	5
2. Les établissements et services	6
II. Préambule pôle hébergement et soins	8
III. Présentation de l'établissement et de ses axes stratégiques	9
IV. Les politiques publiques / les repères juridiques	10
1. Les textes législatifs	11
2. Les schémas régionaux et départementaux	11
3. Les arrêtés d'autorisation.....	12
4. Les conventions	13
5. Les recommandations de bonnes pratiques	13
Partie 2 Le public et son entourage	14
I. Les besoins et évolutions du public accueilli	14
II. La description du public accueilli	14
III. Les enjeux de l'établissement.....	16
IV. Les dynamiques de parcours des usagers.....	17
V. L'expression et la participation des usagers	17
VI. La place de l'entourage.....	18
Partie 3 L'offre de service et l'organisation de l'établissement / du service	20
I. La nature de l'offre	20
1. Les différents types d'accueil.....	20
2. Les prestations proposées.....	21
3. L'organisation interne de l'offre	21
L'admission et l'accueil	21
Le projet personnalisé	22
II. L'expression et la participation des usagers.....	23
III. La vie au quotidien des usagers.....	24
IV. L'ancrage territorial de l'établissement / du service.....	25
1. L'ouverture sur l'extérieur	25

2. Les perspectives de partenariat.....	25
4. Développement culturel.....	25
Partie 4 Les principes d'intervention	27
I. Les sources des principes d'intervention.....	27
II. La gestion des paradoxes.....	27
III. Le travail en équipe	28
Partie 5 Le projet de soins	29
Le projet de soins : les usagers et professionnels.....	29
I. Partenariat avec le foyer de vie / FAM J.P BRU	29
II. Consultations et cartes vitales	29
III. Mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'hygiène et autres	29
IV. Développer un outil de communication spécifique pour les usagers (FALC)	30
V. Accompagnement à la santé des personnes porteuses de trisomie 21	30
VI. Accompagnement des personnes en « fin de vie » « vieillissantes ».....	30
VII. Développement de la télémédecine.....	30
VIII. Réflexions et mise en place de groupes de travail et d'ateliers autour de la thématique de la vie affective et sexuelle et de celle de la nutrition	31
IX. Étoffer la partie santé dans le projet personnalisé avec des objectifs fixés par thématique	31
31	
Le projet de soins : les partenaires extérieurs	32
I. Poursuivre le partenariat mis en place avec Handi Relais	32
II. Partenariat avec des intervenants médicaux et paramédicaux extérieurs.....	32
Le projet de soins : les familles.....	33
I. Développer un outil de communication « santé » entre l'équipe des infirmières, l'équipe éducative et les familles.....	33
II. Favoriser la formation quant à la prise en charge des soins	33
Partie 6 Les ressources et moyens mobilisés	35
I. Les ressources humaines.....	35
1. Les compétences	35
2. Les temps de réunion	35
3. Le plan de formation	36

II. Les moyens logistiques	37
1. Les locaux	37
2. Les véhicules	38
3. Le parc informatique et les équipements	38
Partie 7 L'amélioration continue	39
1. La mise en œuvre des droits des usagers.....	39
2. La bientraitance	41
3. La démarche qualité	41

I. Présentation de l'Association des Papillons Blancs en Champagne

1. L'Association et son projet

L'Association des Papillons Blancs en Champagne est une association parentale régie par la loi de 1901 affiliée à l'UNAPEI, reconnue d'utilité publique. Créée il y a plus de 60 ans, elle a évolué en 2018 par la fusion des Papillons Blancs Epernay et des Papillons Blancs de la Région de Reims, et a pour but d'offrir une réponse adaptée tout au long de la vie aux enfants et adultes porteurs d'une déficience intellectuelle et de troubles associés.

Nos orientations pour les 5 années à venir sont déclinées au travers de 5 actions. Elles sont illustrées par une phrase qui résume ce qui a guidé la réflexion de l'Association. Chaque action est déclinée en objectifs majeurs.

Action n° 1 : Permettre l'émergence des potentialités de chacun.

“Parce que nous croyons que c'est en permettant à la personne de s'épanouir et de développer son potentiel, que nous pouvons amener chacun au niveau maximal d'autonomie auquel il peut prétendre. La valorisation constitue un élément fondamental pour permettre à chacun d'exploiter au mieux son potentiel.”

- Voir chaque personne accompagnée avant tout au travers de son potentiel et de ses capacités.
- Développer l'apprentissage de l'autonomie par l'expérience concrète à tous les âges de la vie.
- Favoriser l'autodétermination.

Action n° 2 : Accompagner le parcours parent.

« Parce que nous croyons que le parent constitue une ressource et une clef dans le parcours de vie de la personne accompagnée et qu'il doit, tout à la fois, pouvoir bénéficier de la solidarité parentale et apporter son soutien aux autres parents. Pour l'Association, la capacité à mobiliser des parents bénévoles, militants ou administrateurs constitue un enjeu essentiel pour nous permettre de poursuivre notre action ».

- Accompagner le parcours parent.
- Développer le soutien aux aidants, acteurs essentiels de l'accompagnement
- Reconnaître et mobiliser l'expertise du parent concernant son proche.
- Faire de la vie associative le terreau de la pérennisation de notre action.

Action n° 3 : Assurer la continuité du parcours de vie de la personne.

« Parce que nous croyons que nous devons garantir à chacun un parcours de vie fluide, sans rupture au plus près de l'évolution de ses besoins et attentes ».

- Accompagner et soutenir dès la petite enfance, une scolarisation adaptée pour chaque enfant
- Soutenir les transitions pour éviter les ruptures
- Fluidifier le parcours de vie.
- Faire que le parcours de soins ne soit plus un parcours du combattant.

- Relever le défi des amendements Creton¹ et des personnes sans solution.
- Défendre le droit à une solution adaptée pour chacun jusqu'au bout de la vie.
- Accompagner de façon experte les situations complexes.

Action n° 4 : Faire de notre capacité à nous ouvrir et à innover, le moteur de notre action.

« Parce que nous pensons que notre Association possède une responsabilité en matière d'action locale, de mobilisation, d'ouverture et d'innovation dans le meilleur intérêt du service rendu aux personnes »

- Développer alliances et partenariats pour enrichir les solutions offertes aux personnes accompagnées.
- Favoriser l'innovation au service de la performance de nos accompagnements et de notre organisation

Action n° 5 : Accompagner et développer la ressource humaine

« Parce que nous pensons que la ressource humaine constitue le premier levier pour apporter un accompagnement de qualité et assurer le bien-être de la personne accompagnée ».

- Développer une gestion prévisionnelle des métiers et des compétences au plus près des besoins
- Former et développer les compétences.
- Renforcer l'appartenance à l'Association et consolider les équipes.

2. Les établissements et services

Les établissements et services des Papillons Blancs en Champagne sont répartis sur les bassins rémois et sparnaciens.

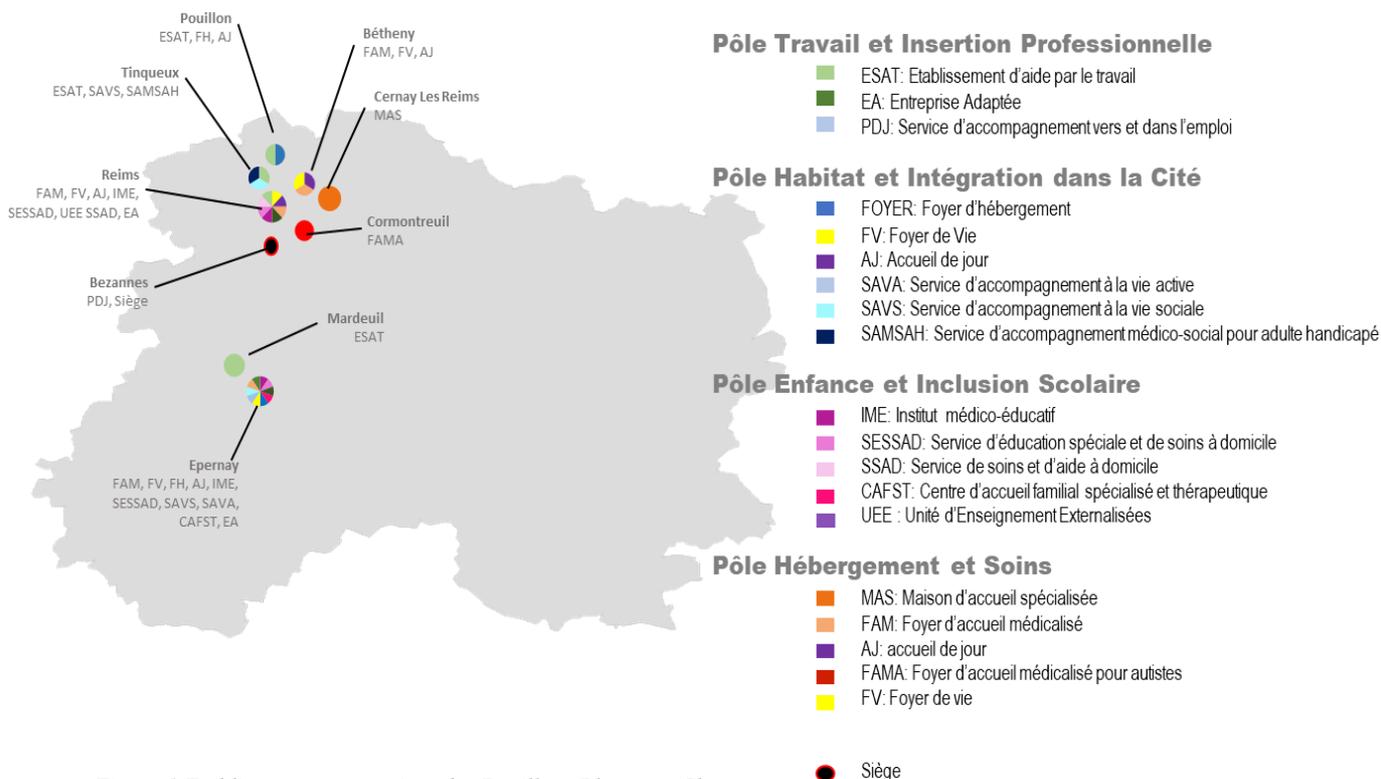


Figure 1 Etablissements et services des Papillons Blancs en Champagne

¹ Les jeunes adultes relevant des amendements Creton sont maintenus par défaut dans un établissement relevant du secteur enfance dans l'attente d'une réponse adaptée dans le secteur adulte

L'Association "Papillons Blancs en Champagne" a structuré ses dispositifs d'accompagnement autour de 4 pôles. Chacun est piloté par un Directeur de Pôle qui se voit confier la mise en œuvre de la politique associative sur l'ensemble des établissements de son périmètre.

- **Le Pôle enfance et inclusion scolaire** regroupe 3 instituts médicoéducatifs, 2 services d'éducation et de soins à domicile, et un centre d'accueil spécialisé familiale et thérapeutique. Il offre **217 places**, dont 12 places d'internat et 13 accompagnements familiaux. Il accueille des enfants âgés de 0 à 20 ans polyhandicapés, de 6 à 20 ans déficients intellectuels ou de 3 à 20 ans porteurs de troubles autistiques. Le Pôle propose des parcours d'éducation et de soins adaptés et individualisés pour chaque enfant en :

- Décloisonnant les établissements et services entre eux et vers l'extérieur,
- Favorisant les échanges de pratiques entre professionnels,
- Mutualisant les moyens et les compétences,
- Favorisant l'inclusion scolaire.

Le Pôle développe des actions de prévention et d'éducation pour la santé nécessaire au développement et au bien-être du jeune public accueilli.

- **Le Pôle travail et insertion professionnelle** accompagne dans l'emploi près de **340 personnes en situation de handicap** dans ses deux ESAT* (Établissement et Service d'Aide par le Travail) et ses deux EA* (Entreprise Adaptée). L'objectif premier est l'insertion en milieu ordinaire de travail. Le pôle intègre également la Permanence du Jard, service départemental spécialisé dans l'insertion socio-professionnelle en milieu ordinaire de travail, des personnes en situation de handicap.

Les établissements du pôle ont ainsi deux missions principales : l'accompagnement social et l'accompagnement professionnel.

Les activités professionnelles des ESAT et EA constituent un moyen pour l'apprentissage professionnel. Diversifier ces activités professionnelles est primordial. Au-delà de l'intérêt du point de vue de l'accompagnement, cela constitue une garantie sur le plan économique.

Le pôle est donc entièrement tourné vers sa mission inclusive, en proposant des activités professionnelles « ordinaires » à destination des travailleurs en situation de handicap, tout en travaillant plus globalement le projet de vie de chacun afin que celui-ci facilite l'insertion professionnelle.

- **Le Pôle habitat et intégration dans la cité** regroupe les établissements et services dédiés aux travailleurs en ESAT, résidant en Foyer d'hébergement ou les personnes résidant en milieu ordinaire. Le pôle comprend deux foyers d'hébergement, deux Services d'Accompagnement à la Vie Sociale et un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés, lesquels disposent de places organisées en habitats diffus ou regroupés. Il accompagne **160 personnes**. Le public accompagné a des profils très différents dont les besoins et attentes en matière d'hébergement sont tout aussi diversifiés. L'enjeu du pôle est aujourd'hui de répondre au mieux aux capacités des personnes suivies, en développant au sein des structures des réponses adaptées au niveau d'autonomie de chacun, via des services ou des modes d'accompagnement aménagés (Service d'accompagnement à la vie active, SAVS en habitat regroupés etc...).

- **Le Pôle hébergement et soins** représente 6 établissements sur Reims et Epernay : une Maison d'Accueil Spécialisée, un Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes autistes, trois Foyers d'Accueil Médicalisé - Foyer De Vie, et trois Foyers de jour. Le pôle accompagne des adultes en situation de handicap avec la prise en compte de leurs spécificités. Il compte **274 personnes accompagnées**. Il travaille au développement de l'inclusion sous toutes ses formes. L'accès aux soins et à la prévention est une priorité pour le pôle, ils doivent atteindre le même niveau que pour le commun des mortels. Nous nous appuyons sur le parcours de l'usager et sur la transversalité de notre accompagnement afin de fluidifier le parcours de vie des personnes accompagnées en intégrant les spécificités de chacun et leur auto-détermination.

II. Préambule pôle hébergement et soins

L'évolution de notre société est certaine face au handicap : nous devons encore l'accompagner pour répondre aux attentes fortes des personnes en situation de handicap et de leurs familles en termes de réalisation. De ce fait, ils ont avec leurs familles ou proches des attentes plus fortes qui se posent désormais en termes de réalisation de soi, de bien-être et de participation à la vie sociale. L'écriture des projets d'établissements du pôle doit permettre un questionnement qui ne se limite plus à réfléchir sur les conditions de vie (dans la satisfaction des besoins) mais bien d'envisager ces questions en termes de réalisation de soi, de projet personnel et de bien-être. Voici les attentes en lien avec les axes stratégiques du pôle hébergement et soins :

Les projets d'établissements doivent être un facilitateur du parcours des personnes accompagnées : La cohésion et l'entraide au sein du pôle doivent être facilitateur pour un parcours fluide des personnes. Il faut les accompagner dans leurs demandes et leurs désirs, ne plus avoir peur de proposer des accompagnements innovants hors de nos murs (Appartements inclusifs, DASMO, SAMSAH autisme, Equipe Mobile d'Appui Autisme). Pour ceux dont le projet n'est pas de vivre en milieu ordinaire, nous devons nous efforcer à proposer des projets de vie bienveillants, jusqu'au bout de la vie en valorisant les personnes à chaque instant. Nous souhaitons que le pôle développe une expertise en matière de réponse individuelle grâce :

- À la mise en place de commissions d'admission commune ;
- Au déploiement de dispositifs ayant pour vocation à coordonner les différentes ressources internes et externes, et ainsi faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé de qualité, adapté aux besoins de chaque personne ;
- À la participation à la commission transversale « parcours de vie » et en proposant des accueils temporaires afin de faire découvrir des autres modes d'hébergement, d'autres organisations ;
- À l'organisation de séjours de rupture sur les places d'accueil temporaire quand un accompagnement devient complexe au sein du pôle afin d'apporter une expertise extérieure qui aidera la personne accompagnée à se sentir mieux et aux équipes de trouver de nouvelles pistes éducatives ;
- À la structuration de séjour de vacances en interne au pôle et en externe avec l'aide d'organismes de séjours adaptés ;

Nous devons développer des axes de travail afin d'améliorer la relation triptyque entre les familles ou aidants / les personnes accueillies / professionnels afin de développer les échanges et le soutien dans l'intérêt de la personne et de son entourage. Nous devons mobiliser la montée en expertise de nos professionnels par le biais de formations qualifiantes pour un accompagnement efficient et de qualité pour les 5 années à venir. Nous devons réfléchir l'accompagnement en termes de dispositif et de diversification de l'offre et le pôle doit aussi se positionner dans les appels à projet ou à manifestation d'intérêt : SAMSAH Autisme, augmenter nos capacités d'accueil de jour (Autisme- Déficience intellectuelle- polyhandicap), unité cas complexes, etc.... Ne pas oublier l'« Audace » dans nos projets.

Les projets d'établissements doivent permettre l'émergence des potentialités de chacun :

Les établissements et services du pôle doivent accompagner les capacités des personnes accompagnées et faciliter la compensation du handicap des personnes accueillies. La capacité reflète, dans l'espace des fonctionnements, la liberté de la personne de choisir entre divers modes de vie possibles. Parmi les fonctionnements possibles l'on trouve le fait de répondre aux besoins fondamentaux et d'autres réalisations plus complexes comme « participer à la vie en communauté...être épanoui » ou « avoir le respect de soi-même ou encore éprouver du plaisir ». Il faut inverser les contraintes de la collectivité pour faire émerger les potentialités de chacun, même pour ceux qui ne s'exprime pas. **L'autodétermination** des personnes accompagnées et **le parcours de soins** doivent occuper une place centrale dans nos projets d'établissements. Nous devons en tant que professionnel du pôle réfléchir à des propositions innovantes

d'inclusion en termes de service vers des appartements autonomes, et surtout que le collectif devienne le support du projet individuel afin de rendre sa vie plus riche. De plus la réflexion doit aussi se porter en termes de parcours et de territoire pertinent en lien avec la population accueillie et les moyens alloués.

Pour finir, les projets d'établissements du pôle doivent mettre en exergue l'expertise du pôle :

La période 2021-2025 doit permettre la reconnaissance des différentes expertises du pôle Hébergement et Soins déclinées ici, afin d'en faire l'un des piliers de l'association :

- **L'hébergement et la qualité du cadre de vie en lien avec la spécificité du handicap** (proposer des prestations hôtelières de qualité sur le collectif, réhabilitation du bâti)
- **Le parcours de soin dans nos structures**
- **L'autisme, la déficience intellectuelle, le polyhandicap**
- **L'accompagnement jusqu'au bout de la vie**
- **La télémedecine**
- **Acculturation par le travail pluridisciplinaire.**

Ainsi le pôle Hébergement et Soins doit se mettre au service de l'association des Papillons Blancs en Champagne et bénéficiera d'une meilleure attractivité professionnelle

III. Présentation de l'établissement et de ses axes stratégiques

Le Foyer l'Aurore a ouvert ses portes en juin 2000. Il est implanté au cœur du quartier Europe à Reims, à proximité d'établissements d'enseignement et de tous commerces (boulangerie, presse, coiffeur, ...) afin de permettre, favoriser, maintenir et garantir le lien social. La situation sanitaire a quelque peu freiné cette ouverture sur l'extérieur, mais progressivement l'équipe accompagne de nouveau les usagers pour faire leurs courses, aller chez le coiffeur...



Le Foyer l'Aurore regroupe sur un même lieu 2 foyers avec une capacité de 41 places : un foyer de vie (agrément en juin 2000) et un foyer d'accueil médicalisé (agrément au mois de juin 2008).

Ces places sont réparties de la manière suivante :

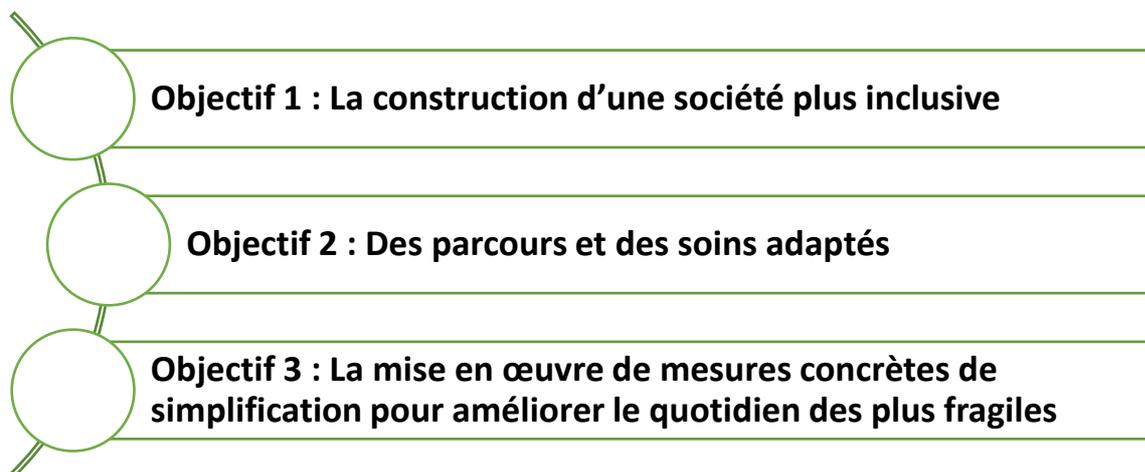
- 30 places d'internat de foyer de vie
- 10 places d'internat de foyer d'accueil médicalisé
- 1 place complémentaire destinée à l'accueil temporaire

Les missions de cette structure correspondent à celles définies par la loi du n°2002-2 du 2 janvier 2002 et la loi n°2005-102 du 11 février 2005 :

1. Le Foyer l'Aurore accompagne la personne accueillie de manière personnalisée dans le cadre de sa vie quotidienne en respectant son bien-être et son épanouissement, en tenant compte de ses acquis, de ses potentialités avec pour objectifs de favoriser son autonomie et sa socialisation, en développant des compétences, dans un cadre rassurant et sécurisant.
2. La prise en charge est pluridisciplinaire ; elle propose au-delà de l'accompagnement éducatif, un suivi médical, paramédical et psychologique.
3. La famille et/ou le représentant légal est le partenaire privilégié dans ces missions d'accompagnement. Elle est toujours associée à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé d'accompagnement.

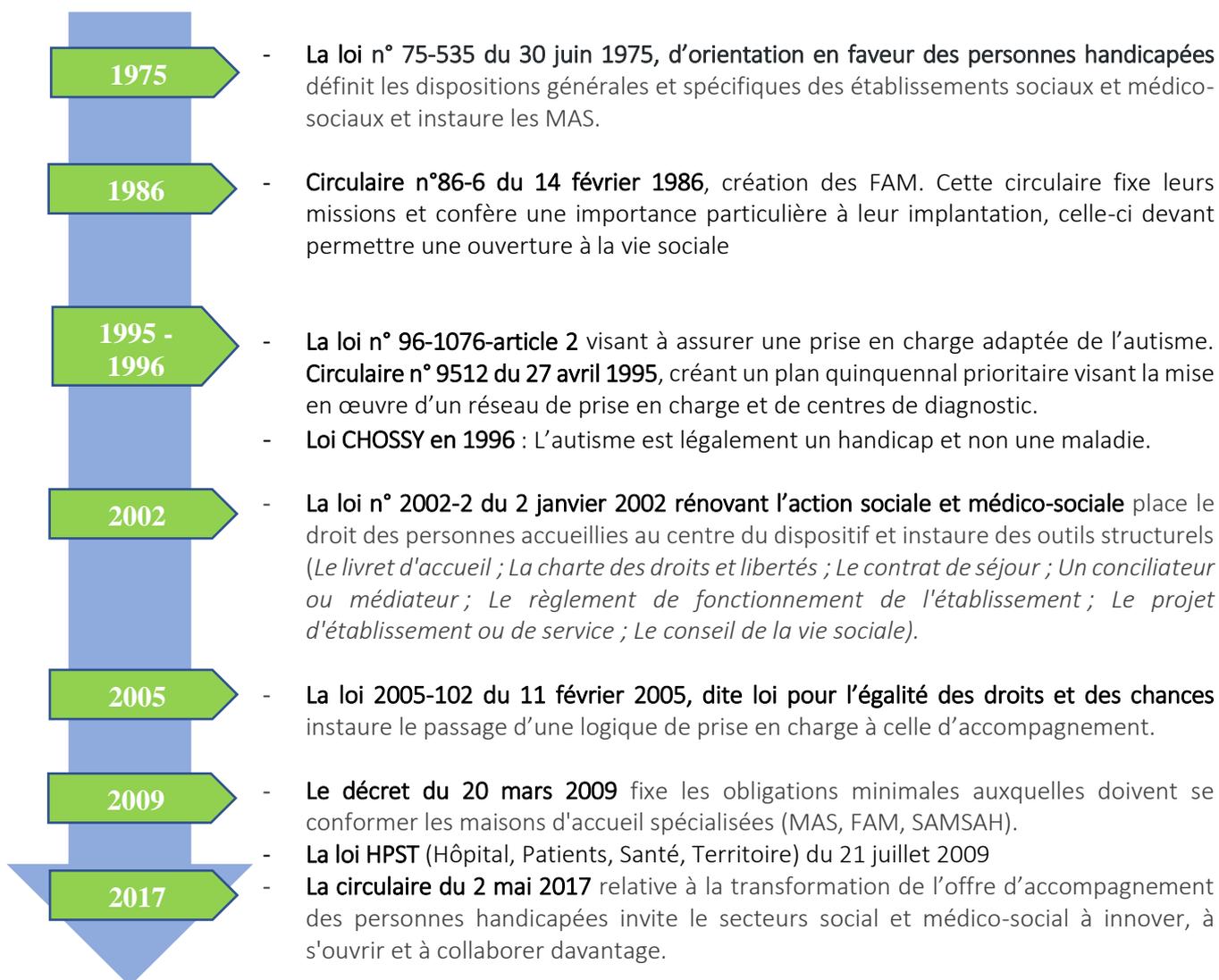
IV. Les politiques publiques / les repères juridiques

Les politiques publiques nous incitent dans les années à venir, à répondre à trois objectifs :



1. Les textes législatifs

Le Foyer l'Aurore est régi par différents textes législatifs qui visent au bien-être des personnes accueillies, notamment :



2. Les schémas régionaux et départementaux

Le foyer l'AURORE s'inscrit dans le schéma d'actions en faveur des personnes handicapées (2016-2021) initié par le Conseil Départemental de la Marne et ainsi que dans le Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 de la région Grand-Est. Ces instances ont fixé plusieurs orientations et d'actions :

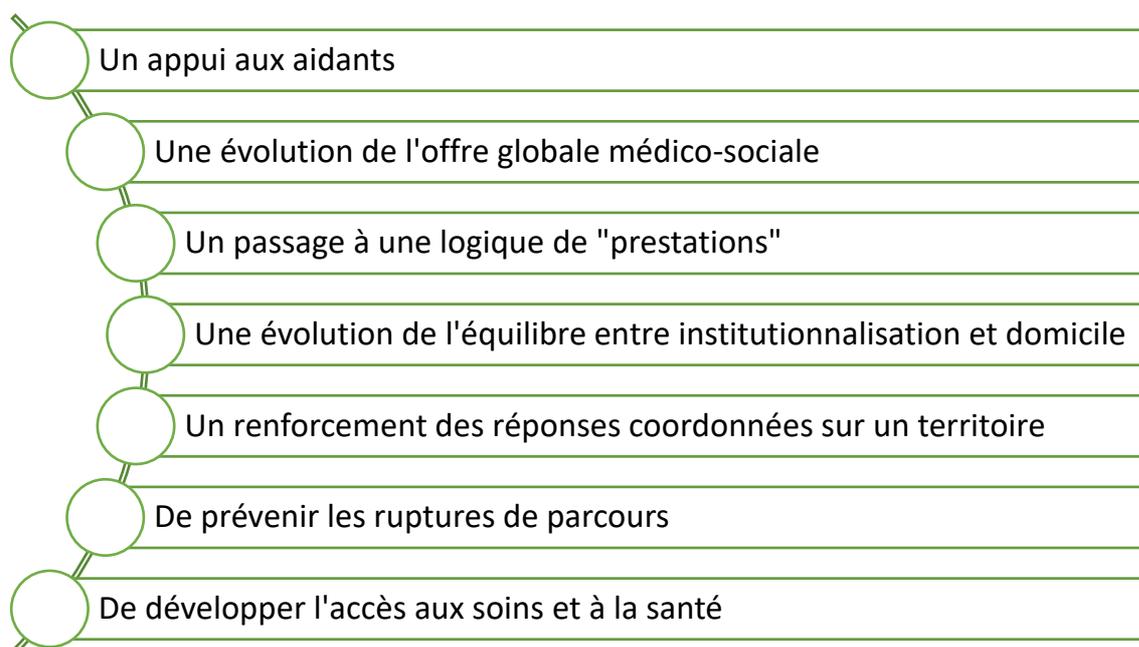


Le PRS 2018-2028 constitue pour l'ARS et ses partenaires, une feuille de route pour la politique de santé régionale des 10 prochaines années. Dans le cadre des priorités 2018-2023, l'un des axes stratégiques, du PRS Grand Est, est d'« améliorer l'accès aux soins et l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en situation de fragilité sociale dans une logique inclusive ».



En tenant compte des spécificités de la région Grand-Est, les besoins ont été clairement identifiés dans le schéma départemental d'action en faveur des personnes handicapées 2016-2021 qui prévoit ainsi de « Renforcer et structurer l'offre d'accueil en établissements médico-sociaux pour adultes »

L'accompagnement du développement de l'autonomie des personnes en situation de handicap dans une logique inclusive supposera :



3. Les arrêtés d'autorisation

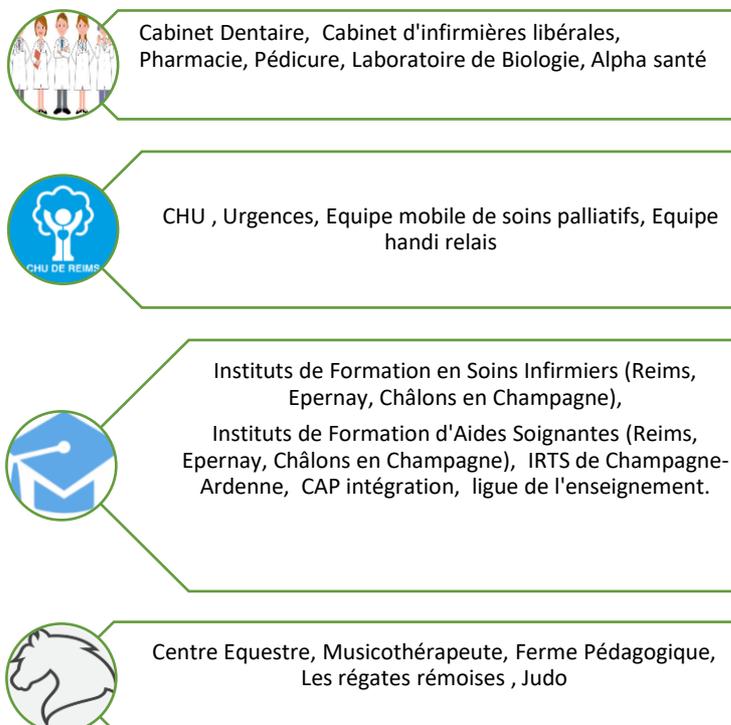
Le foyer de vie a ouvert ses portes le 05/06/2000. Il est financé par le Conseil Départemental de la Marne et il bénéficie d'un agrément de 41 places :

- 40 places en hébergement complet (internat) FDV.
- 1 place en accueil temporaire FDV.

Le 05/06/2008, 10 places de Foyer de vie ont été transformées en places de FAM. L'établissement bénéficie d'un double agrément, il est financé par l'Agence régionale de Santé et le Conseil Départemental de la Marne.

4. Les conventions

Afin de garantir la qualité et la sécurité de chaque accompagnement, nous avons établi de nombreux partenariats avec des intervenants extérieurs :



5. Les recommandations de bonnes pratiques

Les recommandations de bonnes pratiques de la HAS ne constituent pas une liste exhaustive d'exigences mais forment des repères qui permettent de mettre en œuvre un accompagnement adapté. Elles sont également utiles, en tant que support théorique lors de l'élaboration de procédures.

Titre	Date de version
Troubles du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte	Mars 2018
Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap	Janv 2018
Les espaces de calme-retrait et d'apaisement	Janv 2017
Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : Prévention et réponses	Déc 2016
Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques	Mai 2016
Programme « qualité de vie en maison d'accueil spécialisée (MAS) et en Foyer d'accueil médicalisé (FAM) »	Déc 2014
L'accompagnement à la santé de la personne handicapée	Juil 2013
Adaptation de l'accompagnement aux attentes et besoins des travailleurs handicapés en ESAT	Mai 2013
Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement	Janv 2010

I. Les besoins et évolutions du public accueilli

L'analyse de l'évolution des âges des usagers démontre :

- Un rajeunissement et renouvellement de la population accueillie ces dernières années qui ont d'autres attentes en termes d'accompagnement (activités, sorties, envie de travailler...)
- Un vieillissement en parallèle de certains qui souhaitent à contrario plus de calme.
- Une évolution du profil des nouveaux arrivants vers des profils plus complexes de déficience intellectuelle avec troubles du comportement ou problématiques psychiatriques associées.

Cette évolution du public nous incite à repenser l'accompagnement et proposer de nouvelles pistes en lien avec :

La « Vie affective et sexuelle » : 4 séances ont été organisées avec le Planning Familial de Reims en 2019, pour les usagers répartis en 2 groupes, 1 composé de femmes et l'autre d'hommes. Il a été organisé avec l'équipe éducative deux rencontres, une rencontre de concertation avant les séances et un bilan de fin d'intervention fait avec les éducateurs et infirmières.

L'élaboration, la rédaction, la mise en œuvre et l'évaluation des projets personnalisés : Chaque projet personnalisé est élaboré annuellement, mis en œuvre et évalué. Cela dit, la méthodologie demande à être formalisée au sein de l'établissement. Une procédure sur l'élaboration des projets personnalisés est en cours d'écriture.

Des périodes d'immersion et de stages en ESAT : Afin préparer certains usagers et de les mettre en situation de travail, nous avons mis en place au sein de notre foyer une activité conditionnement (respect des consignes, des horaires, remplir la feuille de présence, blouses de travail ...)

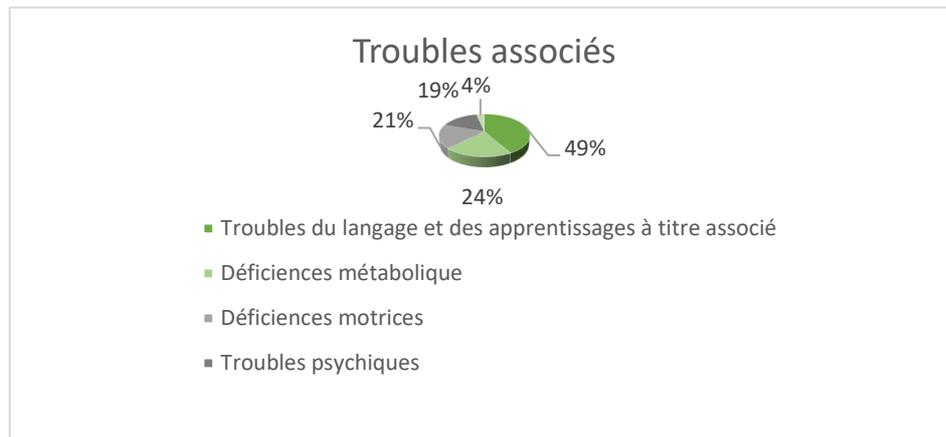
Après des temps d'immersion début année 2019, 11 stages se sont déroulés pour 5 usagers. 1 usager a fait 3 stages dont un avec un hébergement. Il souhaiterait en faire sur des temps plus longs voir intégrer l'ESAT avec un hébergement.

II. La description du public accueilli

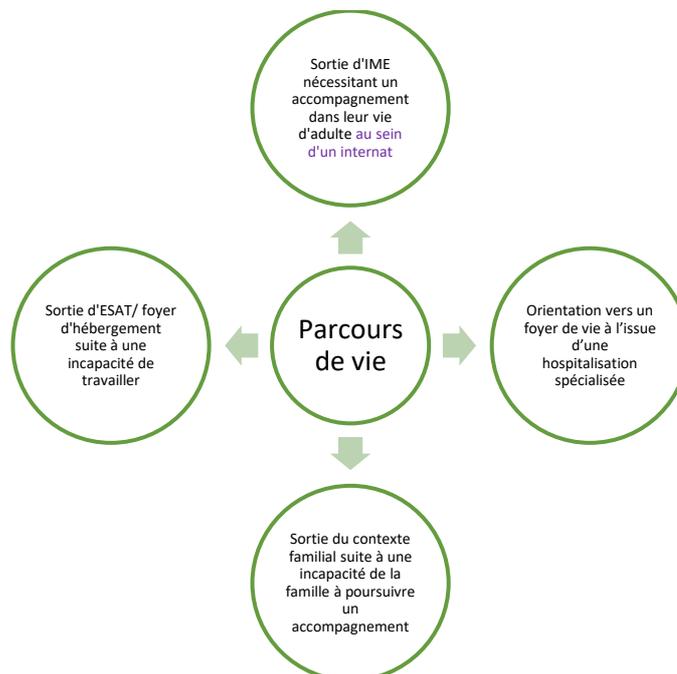
Le Foyer l'Aurore accueille une population mixte de 41 adultes en situation de handicap, âgés de 23 à 64 ans en 2019. Ils sont originaires majoritairement de Reims et de sa région. Toutefois, nous accueillons quelques usagers, en provenance des départements limitrophes.

	Hommes	Femmes
Nombre d'usagers	23	17
Le plus jeune	24	27
Le plus âgé	64	59
Moyenne d'âge	44.4	43.3

Depuis quelques années, notamment suite à l'ouverture de l'établissement des Trois Foyers à Bétheny qui a accueilli plusieurs résidents du Foyer l'Aurore, un rajeunissement de la population accueillie est constaté. Ces usagers ont d'autres demandes vis à vis de l'accompagnement (activités en extérieur, sorties, inclusion ...). Il est à souligner que la population accueillie sur le foyer présente d'autres troubles associés à la déficience intellectuelle :



Les parcours de vie des personnes accueillies sont très diversifiés :



Ces personnes ont besoin d'un accompagnement dans leur vie quotidienne et d'un accompagnement à la santé en lien avec :

- ⇒ Des problèmes médicaux généraux ;
- ⇒ Des problèmes médicaux provenant d'une problématique d'hygiène de vie et/ou d'addictions (tabac, alcool...)
- ⇒ Des soins corporels quotidiens ne pouvant être assumés de façon autonome.

- ⇒ Des problématiques psychiatriques qui nécessitent des traitements médicamenteux précis dont la prise ne peut être négligée ni différée
- ⇒ Une gestion adaptée des crises liée à :
 - De la violence vis-à-vis de tiers ou de biens,
 - De la désorganisation psychique massive,
 - Des blocages et retraits intellectuels et physiques (prostration)
- ⇒ Les potentiels hétérogènes des personnes accueillies. Certaines personnes possèdent une autonomie relative dans la gestion de la vie quotidienne et ont le désir d'accéder à une vie la plus autonome possible. D'autres ont au contraire besoin d'un accompagnement soutenu pour les actes de la vie quotidienne.

III. Les enjeux de l'établissement

Au regard de la population accueillie et des différents thématiques abordées en réunions de projet d'établissement, l'enjeu majeur est que le Foyer l'Aurore soit **un tremplin dans le parcours de vie du résident**. Pour tendre vers ce projet de tremplin, 6 thématiques ont été abordées :

1 : Élaborer un projet ambitieux autour de l'adaptation de l'offre et du cadre de vie sur les années à venir

2 : Développer la notion d'autodétermination et l'expression des usagers

3 : Accompagner et faire du respect des droits des usagers, le leit-motiv du fonctionnement de l'établissement

4 : Intégrer la notion de parcours comme fil conducteur incontournable de l'accompagnement du résident

5 : Développer l'éducation à la santé

6 : Accompagner la déficience intellectuelle des usagers accueillis et plus particulièrement les personnes porteuses de Trisomie 21 ainsi que le vieillissement de ces personnes

IV. Les dynamiques de parcours des usagers

Une commission « parcours de vie » est animée par un coordinateur de parcours de vie au sein de l'Association des Papillons Blancs en Champagne, au rythme d'une fois par trimestre. Celui-ci coordonne et assiste le « référent parcours de vie » désigné pour chaque établissement dans l'accompagnement des résidents et la recherche de solutions. Cette notion de parcours de vie de la personne accueillie est notamment facilitée depuis la fusion entre l'association des Papillons Blancs de Reims et d'Épernay en 2018. En effet, depuis la fusion associative, la création des pôles par le rapprochement des établissements et services par typologie et non plus par secteur géographique permet aux résidents d'avoir un choix plus large dans son parcours de vie. Dans ce registre, la commission d'admission est commune pour l'établissement l'Aurore avec d'autres établissements du pôle hébergement et soins : les Trois Foyers, le foyer l'Alizée, le foyer Jacques-Paul Bru.

Comme évoqué précédemment, la dynamique de parcours de la personne accueillie doit se faire en fonction du rythme de chacun, mais le foyer l'Aurore doit être un tremplin en s'appuyant sur le projet personnalisé pour permettre à la personne accueillie d'être actrice de son projet de vie.

La question du parcours de vie est évoquée dans le projet personnalisé. Lors de l'élaboration de celui-ci, la personne est présente et actrice de son projet, notamment lors du recueil de ses souhaits, de ses besoins. Les objectifs définis dans le projet sont le fruit d'une réflexion commune où sont associés autour de l'équipe éducative et du résident sa famille et/ou son représentant légal.

Le projet est réévalué et réactualisé chaque année. Le projet personnalisé validé est archivé dans le DUI (Document Unique Individualisé).

POINTS A AMELIORER :

Afin de favoriser la participation des usagers, mettre en place des outils de communication alternatifs et notamment pour les personnes non verbales.

Favoriser les rencontres avec les familles, mais travailler avec elles sur le fait que l'utilisateur reste acteur de son projet. Nous devons respecter ses demandes et ses souhaits.

La méthodologie de projet personnalisé existe mais celle-ci n'est pas formalisée.

Améliorer et renforcer les relations et partenariats avec d'autres établissements afin de fluidifier le parcours de vie des personnes accueillies et ainsi mieux préparer les projets en amont pour éviter des difficultés lors de l'admission.

V. L'expression et la participation des usagers

La participation et l'expression des usagers est facilitée au sein de l'établissement par :

- ⇒ Le Conseil de la Vie Sociale : des résidents sont élus pour représenter l'ensemble des personnes accueillies au sein du Foyer de vie et du foyer d'accueil médicalisé et ils participent activement au CVS. Ils prennent la parole en réunion pour exprimer leurs souhaits, les questions sont préparées au préalable avec un professionnel. Le foyer l'Aurore organise 3 réunions de CVS par an, la présidence est assurée par un parent.
- ⇒ Il participe à l'élaboration de leur projet personnalisé avec les référents de projet
- ⇒ Tous les mois une réunion des usagers est organisée par le chef de service, pour échanger sur la vie de l'établissement, les attentes etc... Cette réunion est en complément du CVS
- ⇒ Des groupes de parole et d'expression sont proposées par la psychologue sur différents thèmes définis en amont.
- ⇒ Participation de deux usagers à la commission restauration qui a lieu tous les trimestres.

POINTS A AMELIORER :

Mettre en place un outil de communication adapté aux demandes des familles (carnet, mail, appel téléphonique).

Communiquer de façon régulière et dès l'admission sur la manière dont l'établissement met en œuvre le droit des usagers.

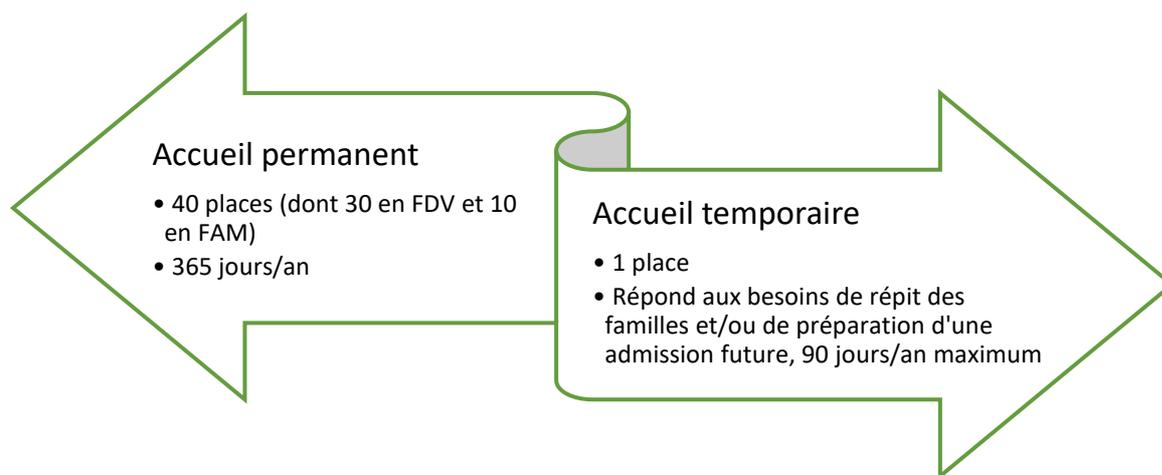
Respecter les demandes et besoins des usagers en recherchant l'adhésion des familles.

Partie 3 L'offre de service et l'organisation de l'établissement / du service

I. La nature de l'offre

1. Les différents types d'accueil

Nous distinguons deux types d'accueil : un accueil permanent et un accueil temporaire.



Les objectifs principaux de ces différents types d'accueil sont avant tout de proposer un accompagnement adapté à la personne :

- ⇒ En l'aidant à accéder à un bien-être et une autonomie dans tous les actes de la vie quotidienne
- ⇒ En optimisant la qualité de sa relation avec l'extérieur (sorties, inclusion par le sport)
- ⇒ En développant toute action d'accompagnement visant à maintenir et développer le potentiel intellectuel, physique et social de la personne
- ⇒ En maintenant les acquis et en développant les apprentissages

L'accompagnement se fait en veillant à respecter les spécificités de chacun, en s'adaptant aux envies et aux besoins des uns et des autres, tout en prenant en compte l'aspect collectif.

POINTS A AMELIORER :

Afin de diversifier les offres d'accompagnement et les types d'accueil, l'établissement travaille sur l'ouverture d'un appartement en habitat inclusif. Ce dispositif permettrait de répondre à des besoins qui ont été clairement identifiés où la notion de « tremplin » prendrait tout son sens.

Développer les actions dans le quotidien (aller faire les courses à pieds, aller chez le coiffeur, aller au marché) pour que les usagers s'incluent dans la vie du quartier

2. Les prestations proposées

Afin de mener à bien les objectifs, notamment ceux rédigés lors des projets personnalisés, l'établissement dispose d'un certain nombre de prestations à destination des personnes accueillies.

- **Animation** : L'acquisition de l'autonomie se fait par le biais de diverses activités que nous proposons : borne handi-mélo, jeux de société, activités d'arts créatifs, musique, informatique... Un Educateur sportif est présent à temps plein. Ce poste permet de détacher certains usagers pour les activités extérieures (piscine, tennis, aviron). L'établissement dispose d'une salle de sport, et de 3 salles d'activités (arts plastiques, informatique, salle de jeux).

Au cours de l'année, des animations ponctuelles sont mises en place (soirée pizza, crêpes, Noël, repas à thème, marché de Noël, Halloween etc.).

- **Prestations hôtelières de qualité** :

=> **Restauration** : Un prestataire extérieur cuisine sur place. Il s'adapte aux particularités alimentaires de chaque personne mais aussi aux impératifs de textures adaptées et équilibrées, ainsi qu'aux régimes alimentaires pour certains résidents. Des repas à thème et des repas festifs sont proposés. De plus, une commission est organisée chaque trimestre avec les usagers, un représentant des familles et la direction.

=> **Lingerie** : Le linge est entretenu en interne, sauf le linge plat (draps) qui est externalisé au sein de l'association via notre blanchisserie. Le foyer assure un traitement du linge approprié, dans de bonnes conditions d'hygiène afin de maîtriser le risque de transmission croisée de micro-organismes chez les résidents et le personnel. La lingère assure l'approvisionnement, le transport, le stockage et l'évacuation du linge dans des conditions permettant de limiter la contamination de l'environnement et du linge propre.

- **Transport** : L'établissement dispose de 3 véhicules afin d'assurer tous les déplacements du quotidien (ex : transport lors des activités en extérieur, RDV médicaux, courses...). Une veille de l'entretien du parc automobile est assurée par l'agent technique, une trousse de secours est disponible dans chaque véhicule.

- **Sécurité et la santé de l'utilisateur** : Une convention avec un cabinet infirmier libéral permet d'assurer la continuité de service lors de l'absence des infirmières de l'établissement.

Les rendez-vous médicaux sont assurés par l'infirmière ou l'équipe éducative lorsque la famille ne peut assurer ces derniers. Une astreinte administrative de cadre est aussi assurée 24h/24 et 7J/7.

3. L'organisation interne de l'offre

L'admission et l'accueil

- Être âgé de 20 ans et plus
- Être bénéficiaire d'une orientation Foyer de Vie ou Foyer d'Accueil Médicalisé de la CDAPH

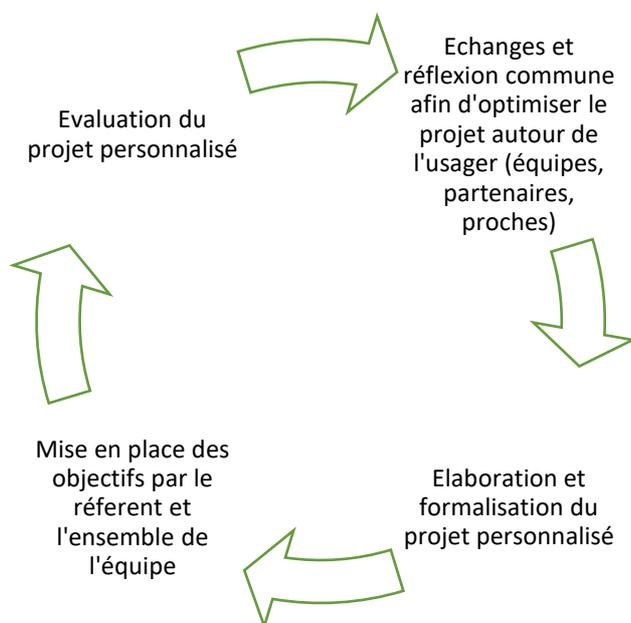


Au moment de l'accueil et conformément à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, seront remis à chaque personne ou son représentant légal :

- Le livret d'accueil de l'établissement.
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement.
- Le contrat de séjour, élaboré avec la personne et/ ou son représentant légal, définissant les objectifs et la nature de la prise en charge, sera rédigé en collaboration dans les 6 mois qui suivent l'admission.
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- La liste des personnes qualifiées susceptibles de venir en aide à la personne pour faire valoir ses droits.
- Le formulaire de désignation de la personne de confiance.

Le projet personnalisé

Le projet personnalisé est un outil de coordination visant à répondre à long terme aux besoins et attentes de la personne accueillie. Nous souhaitons garantir la participation des usagers dans l'élaboration et la mise en place de leur projet. Le projet personnalisé est réalisé dans les 6 mois qui suivent l'admission d'un usager puis il est revu tous les ans. Il constitue l'avenant au contrat de séjour.



La parole des usagers :



produit
référénts
font
Parler
changer ailleurs
peu
foyer
avis
demande
jamais
Travailler

II. L'expression et la participation des usagers

Le CVS (Conseil de la Vie Sociale) se réunit 3 fois par an minimum au sein de l'établissement. Il est composé des représentants des familles élus, de professionnels, de la direction et des usagers élus.

Afin de laisser les résidents s'exprimer librement sur différents sujets, des groupes de paroles sont organisés par la psychologue de l'établissement sur des thèmes précis.

L'établissement se veut collectif : des règles sont donc à respecter dans les espaces communs (salle à manger, salle télévision, circulations etc.). Toutefois, chaque personne est en droit de personnaliser son espace de vie comme elle le souhaite : la disposition et le choix du mobilier, la décoration, les appareils électroniques dont elle dispose. Aussi, toujours dans une démarche d'autodétermination, la mise en place d'un self est en cours afin que les usagers puissent exprimer un choix quant à leur repas.

POINTS A AMELIORER :

Un des axes majeurs de notre réflexion est celui de l'autodétermination que l'on souhaite favoriser, quel que soit son degré et la forme qu'elle peut prendre. Pour rappel, l'autodétermination est la capacité d'agir et de prendre des décisions. Cela peut se manifester de différentes manières.

Mise en place d'un self.

Travailler avec les résidents sur la désignation d'une personne de confiance.

Travailler avec les équipes sur la notion d'autodétermination.

Favoriser l'autodétermination notamment concernant la gestion de l'argent personnel des résidents, la gestion du linge.

Formaliser la méthodologie de projet personnalisé par la rédaction d'une procédure.

La parole des usagers :



Afin de mettre en application la notion d'autodétermination des personnes accueillies, il est important que l'établissement travaille sur des projets novateurs permettant de diversifier les possibilités d'accompagnements, tels que des projets d'habitat inclusif.

III. La vie au quotidien des usagers

Le rôle de l'équipe est d'accompagner les usagers dans les actes de la vie quotidienne, en fonction des objectifs du projet personnalisé. Les usagers du FAM et du FDV sont répartis dans les étages. Il n'existe que très peu de distinction entre les deux profils. D'une façon globale, les journées se déroulent de façon suivante pour tous les usagers :



A cela, nous pouvons ajouter qu'un calendrier d'activités est rédigé sur l'année afin de favoriser les moments d'activités. Ce calendrier est réalisé individuellement pour chaque usager et transmis aux familles afin de ces dernières puissent-être informées des activités proposées.

Un travail éducatif est mené au quotidien, on peut donc souligner que derrière chaque activité, un projet est mis en place afin de permettre à la personne d'atteindre les objectifs fixés dans son projet personnalisé.

IV. L'ancrage territorial de l'établissement / du service

1. L'ouverture sur l'extérieur

Afin de proposer un accompagnement adapté et de qualité, l'établissement s'entoure de partenaires. Ces partenariats ont pour but d'éviter les ruptures de parcours. On peut retrouver, parmi eux :

- Équipe Mobile Sanitaire d'Appui qui intervient sur les cas « complexes » afin de proposer des pistes de réflexion et d'actions aux équipes
- Equipe handi relais
- La commission parcours de vie associative
- La maison de quartier
- L'équipe relais handicap rare Grand Est
- Les clubs de sport (tennis, aviron, équitation...)

2. Les perspectives de partenariat

D'autres partenariats pourraient être envisagés notamment :

- **Avec divers professionnels ou futurs professionnels de santé**, afin de développer la connaissance de notre public et ainsi faciliter l'accès aux soins des personnes accueillies
- **Avec d'autres établissements et services de l'association comme notamment** les Trois Foyers, afin de proposer des séjours de rupture mutuels, le foyer de vie JP Bru, la Maison d'accueil spécialisé de Cernay, le PCPE etc.
- **Avec l'ESAT afin favoriser l'inclusion par le travail**
- **Continuer à renforcer le travail de partenariat avec les familles**

4. Le développement culturel

La situation sanitaire nous a contraint à stopper les sorties culturelles. La ville de Reims est une ville riche et de nombreuses sorties peuvent favoriser l'inclusion par la culture : des musées, une médiathèque, des expositions, des pièces de théâtre à l'Opéra de Reims, des concerts dans le cadre des Flâneries musicales, des animations festives spécifiques à la ville.

Ces sorties doivent permettre l'accès à une ouverture bien plus large sur la cité, avec l'utilisation des transports en commun, bus et tramway.

La parole des usagers :



POINTS A AMELIORER :

Conventionner le travail avec les partenaires pour « officialiser » les relations avec l'établissement.

Organiser l'intervention de partenaires extérieurs lors des réunion institutionnelles.

Remettre en oeuvre les sorties culturelles pour les usagers.

I. Les sources des principes d'intervention

La loi 2002-2 du 02 janvier 2005, la loi 2005-102 du 11 février 2005 et le code de l'action sociale et des familles encadrent le fonctionnement de l'établissement, en plaçant l'utilisateur au cœur du dispositif, en le rendant acteur dans la mesure du possible de son projet. Les recommandations de bonnes pratiques nous guident, elles ont pour but de :

➤ Sensibiliser les professionnels sur le sens de leur mission :

C'est lorsque les professionnels trouvent un sens à leur mission qu'ils sont le plus à même de déployer la bientraitance. La mission d'accompagnement est très large car il n'y a pas d'accompagnement unique, il faut tester, se remettre en question, ne pas penser à la place de l'utilisateur, être à l'écoute de ses besoins.

➤ Formaliser les observations par écrit pour permettre une traçabilité :

Il est important que les observations et expériences quotidiennes soient l'objet d'un suivi dans le temps pour en permettre une réelle prise en compte. Les professionnels posent par écrit leurs constats, de manière régulière, sur un support identifié et accessible : le Dossier Unique Informatisé de l'utilisateur. Afin de faciliter cette démarche de formalisation, il est préconisé que les supports de transmission écrite fassent l'objet d'une réflexion collective et bienveillante, c'est-à-dire sans jugement de valeur.

POINTS A AMELIORER :

Sensibilisation sur les textes réglementaires / créer des espaces d'information (réseau)

Recommandation HAS à travailler en équipe

II. La gestion des paradoxes

L'établissement doit faire face à des paradoxes du fait même de son activité et de la particularité des personnes accueillies. Il s'agit :

- D'assurer la protection des usagers tout en maintenant leur participation et en favorisant leur autonomie.
- De garantir le droit d'aller et venir tout en répondant aux besoins de sécurité des personnes.
- De garantir le respect du droit des usagers y compris vis-à-vis des familles.
- D'assurer un accompagnement personnalisé et individuel dans du collectif.
- De mener une réflexion autour de la vie affective et sexuelle.

POINTS A AMELIORER :

Former les professionnels et les usagers sur l'autodétermination et les droits des usagers

III. Le travail en équipe

L'ensemble du travail d'accompagnement repose sur une concertation efficace au sein de l'équipe pluridisciplinaire, afin de garantir la pertinence des réponses des équipes aux problématiques rencontrées et de trouver le bon ajustement. Ce travail d'équipe repose notamment sur des temps de communication ; écrits (DUI) et oraux (temps de transmissions et réunions).

POINTS A AMELIORER :

L'organisation des plannings de l'équipe éducative sera revue intégralement en 2022 pour mieux répondre aux besoins d'accompagnement.

Les fiches de poste vont être actualisée pour redéfinir les rôles et missions de chacun.

Des temps d'analyse des pratiques vont être remis progressivement en place afin d'améliorer les pratiques au sein de l'établissement

Depuis le départ des résidents « vieillissants » vers les Trois Foyers en novembre 2016, le Foyer de Vie/FAM l'AURORE accueille un public d'usagers plus jeunes. Le rajeunissement de la population accueillie engendre un renouveau : besoins différents, nouvelles problématiques, nouvelle dynamique d'où la nécessité de penser autrement son fonctionnement. La ligne de conduite du foyer l'Aurore est donc aujourd'hui d'amener les usagers à devenir plus autonomes aussi bien dans les actes de la vie quotidienne que dans leur projet de vie (sociale, professionnelle, etc...).

Le projet de soins fait bien évidemment partie de ce changement qui amène à une réflexion autour du développement de l'éducation à la santé.

Concernant l'éducation à la santé, voici différentes pistes d'actions à mettre en place et à développer progressivement. Force est de constater qu'il s'agit là d'une démarche inclusive et participative où chaque acteur a sa place : les usagers, les professionnels, les familles. Il s'agit donc d'une réflexion commune en lien avec les différents partenaires extérieurs constituant une ressource enrichissante.

Le projet de soins : les usagers et professionnels

I. Partenariat avec le foyer de vie / FAM J.P BRU

La psychologue du Foyer de Vie/FAM J.P. Bru a mené avec des résidents un atelier afin qu'ils se familiarisent avec les différents moyens utilisés dans le domaine de la santé (carte vitale, carte mutuelle, etc....)

II. Consultations et cartes vitales

Dans cette continuité, il serait intéressant qu'en amont d'une consultation médicale, le résident soit amené à aller à l'infirmerie, de lui-même ou en étant accompagné, pour récupérer les documents nécessaires. Pour cela, les cartes vitales et cartes mutuelles seraient accessibles à l'infirmerie. Dans cette démarche vers l'autonomie, chaque usager serait formé de façon à ce qu'il prenne l'habitude d'aller chercher sa pochette à l'infirmerie lorsqu'il a un rendez-vous médical. Préalablement, il sera informé du contenu de cette pochette (ordonnance, antécédents médicaux, etc...).

III. Mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'hygiène et autres

Les infirmières proposent des ateliers de sensibilisation à l'hygiène (des mains, buccale, etc...) ainsi qu'à d'autres sujets en lien avec leur santé.

Régulièrement, les infirmières mènent des actions de sensibilisation au brossage des dents.

Même si la crise sanitaire nous a fait progresser dans le domaine de l'hygiène, il reste néanmoins nécessaire de prendre un temps avec les professionnels afin de les sensibiliser aux différents soins.

Nous pouvons également mettre à profit la venue de stagiaires et d'étudiants infirmiers afin de mettre en place des actions de prévention.

IV. Développer un outil de communication spécifique pour les usagers (FALC)

Avant chaque examen médical, les infirmières expliquent aux usagers comment celui-ci va se dérouler (exemple : scanner pulmonaire). Pour l'ensemble des usagers et plus encore pour ceux qui n'ont pas l'usage de la parole, il est nécessaire d'utiliser des images, photos ou vidéos ; d'organiser des mises en situation se rapprochant le plus possible de la réalité. Il est également important d'anticiper largement les consultations pour certains usagers éprouvant beaucoup d'appréhension par rapport à tout ce qui a trait au domaine médical. Les supports Santé BD sont utilisés pour faciliter la compréhension et l'anticipation des rendez-vous médicaux.

V. Accompagnement à la santé des personnes porteuses de trisomie 21

Les personnes porteuses de trisomie 21 ont besoin d'un accompagnement à la santé spécifique lié à leur pathologie. Elles demandent une attention particulière car elles réagissent différemment quant à l'expression de la douleur par exemple. Il convient que l'ensemble des professionnels soient bien au fait de leurs différents troubles et comportements. Pour cela, des formations en interne animées par des intervenants extérieurs (association trisomie 21, consultations dédiées avec l'équipe du professeur Novella, gériatres, etc...) doivent leur être proposées. Il en est de même quant au vieillissement de ces personnes qui développent bien souvent la maladie d'Alzheimer.

VI. Accompagnement des personnes en « fin de vie » « vieillissantes »

Lorsque l'accompagnement médical n'est plus possible au sein de l'établissement, l'équipe des infirmières passe le relais à l'équipe des soins palliatifs pour la prise en charge de la douleur, entre autres. Lors du décès d'un usager, il est aussitôt proposé à ses pairs des entretiens individuels et des groupes de parole et d'expression animés par la psychologue de l'établissement. Il en est de même pour les équipes de professionnels. L'accompagnement des personnes « en fin de vie » reste un sujet sensible pour les professionnels. La mission de l'association étant d'accompagner jusqu'au bout de la vie, un travail autour de cette thématique sera nécessaire.

VII. Développement de la télémédecine

Force est de constater que depuis le confinement les usagers ont pris l'habitude d'échanger régulièrement avec leurs proches par le biais de la visioconférence familiale (outil utilisé : Skype). La télémédecine peut être un bon outil de communication pour un renouvellement d'ordonnance auprès des médecins généralistes par exemple, ainsi qu'avec les médecins psychiatres et les psychologues. Ce mode de communication s'adresse avant tout aux personnes qui ont l'usage de la parole. Cependant, il ne doit pas devenir systématique. Un des freins actuels à son développement reste la disponibilité des médecins effecteurs, généralistes et spécialistes.

VIII. Réflexions et mise en place de groupes de travail et d'ateliers autour de la thématique de la vie affective et sexuelle et de celle de la nutrition

Vie affective et sexuelle :

Un partenariat avec des intervenants extérieurs spécialisés (planning familial, sexologue, sage-femme, etc...) pourrait permettre aux usagers de s'exprimer plus librement. Il serait intéressant de faire revenir le planning familial. Nous pourrions proposer aux équipes, en présence d'un intervenant spécialisé, des temps de réflexion en partant de situations concrètes.

L'équipe des infirmières interviendrait en second plan dans la vie quotidienne des résidents : accompagnement chez le gynécologue, prévention avec la mise à disposition des moyens de contraception, etc... Une question apparaît alors : les usagers ont-ils le choix de leur contraception ? Une commission vie affective et sexuelle est en cours d'élaboration et pourra traiter ce sujet.

Nutrition :

L'intervention d'une diététicienne auprès de certains usagers pourraient faire partie de l'accompagnement individualisé (suivis sanguins, sensibilisation, poids, coaching), cette démarche les préparant aussi à une prise d'autonomie ; La mise en place d'un atelier cuisine avec les usagers, coanimé par la diététicienne et un professionnel de l'équipe éducative serait un moyen concret et ludique pour les sensibiliser à l'équilibre alimentaire notamment.

Les familles pourraient également être invitées à participer à un atelier « élaboration d'un menu équilibré » animé par la diététicienne. Quelques usagers y seraient associés, dans un esprit de partage et de convivialité.

L'accompagnement réalisé par des intervenants paramédicaux extérieurs serait ensuite repris par les professionnels de l'établissement (psychologue, infirmières, équipe éducative, éducateur sportif par rapport à la nutrition, etc...)

En effet, comme il en existe déjà, des entretiens individuels et des groupes de parole et d'expression auprès des usagers continueraient à avoir lieu autour de ces différentes thématiques.

IX. Étoffer la partie santé dans le projet personnalisé avec des objectifs fixés par thématique

Un résumé de l'état de santé de l'usagers est rédigé une fois par an avec les détails des soins réalisés au cours de l'année (détails des différentes consultations en pneumo, cardio, suivi dentaire, etc...)

POINTS A AMELIORER :

Développer le lien avec les médecins généralistes des personnes accueillies, pour permettre une fluidité dans l'accompagnement médical, peut être développer la télémédecine.

Solliciter davantage le médecin coordonnateur pour faciliter le lien entre les différents partenaires.

Préparer l'accompagnement des personnes en fin de vie – formation des professionnels – protocoles – partenariats – travail avec les familles avec la psychologue.

Accompagnement psychologique des usagers à la perte d'un proche en fonction de leurs niveaux cognitifs.

Sensibiliser les professionnels et les familles à l'expression de la sexualité, à la prévention des risques, à l'éducation sexuelle et à l'accompagnement global de la vie intime, affective et sexuelle des personnes présentant une déficience intellectuelle.

Préparer et travailler avec les **usagers** sur l'accès aux soins : utilisation de la carte vitale, préparation aux rendez-vous médicaux afin de diminuer l'anxiété notamment en utilisant les outils numériques (ex : santé BD). Se rapprocher du Foyer J.P BRU afin de se former aux différents outils créés par et pour les usagers. Il convient tout d'abord de sensibiliser les professionnels à ces outils puis les usagers de façon à ce qu'ils comprennent l'utilité et qu'ils les utilisent de manière autonome.

Mener un travail de sensibilisation dès que les équipements en lien avec la télémédecine seront en place.

Le projet de soins : les partenaires extérieurs

Poursuivre et développer les partenariats extérieurs en lien avec la santé

I. Poursuivre le partenariat mis en place avec Handi Relais

Les infirmières remplissent un tableau réalisé par Handi Relais afin de recueillir les informations en vue de cibler et d'améliorer les problématiques rencontrées en consultation ou au cours d'une hospitalisation des personnes en situation de handicap.

II. Partenariat avec des intervenants médicaux et paramédicaux extérieurs.

Le foyer Aurore accueille également des usagers avançant en âge. Aussi, avec une population vieillissante, il est nécessaire d'anticiper encore plus les besoins en soins médicaux et paramédicaux : orthophoniste, ergothérapeute, etc...

POINTS A AMELIORER :

Développer les partenariats et la collaboration avec les professionnels médicaux et paramédicaux du secteur

Faire appel à un médecin spécialisé en gériatrie ainsi que d'un médecin psychiatre hospitalier.

Le projet de soins : les familles

Comme évoqué précédemment, il est important d'associer les familles au projet de soins. Les familles pourraient être invitées à participer à des journées d'information et de prévention animées par des intervenants extérieurs afin de les sensibiliser aux différentes thématiques en lien avec la santé.

L'information de ces réunions serait transmise par le biais du Conseil à la Vie Sociale.

Préalablement, il pourrait être présenté un questionnaire/sondage aux familles sur ces thématiques spécifiques.

Tout comme pour les usagers, des entretiens individuels et des groupes de parole continueraient à être proposés aux familles par la psychologue de l'établissement pour échanger autour de la santé de leurs proches.

I. Développer un outil de communication « santé » entre l'équipe des infirmières, l'équipe éducative et les familles

Afin d'avoir un discours commun dans la transmission des informations, il semble important de développer un outil de communication entre l'équipe des infirmières, l'équipe éducative et les familles.

Les informations importantes doivent être directement transmises aux familles par le médecin traitant ou le médecin-co en l'absence du médecin traitant. Il est nécessaire qu'un diagnostic soit posé par le médecin lui-même.

Les infirmières donnent des informations plus générales mais ne rentrent pas dans le détail lorsqu'il s'agit de complications car elles sont tenues au secret professionnel.

II. Favoriser la formation quant à la prise en charge des soins

Des formations en interne et en externe destinées aux professionnels soignants semblent indispensables quant à la prise en charge des soins, avec à l'appui une certification. Celles-ci doivent être assurées par des formateurs extérieurs de la santé.

POINTS A AMELIORER :

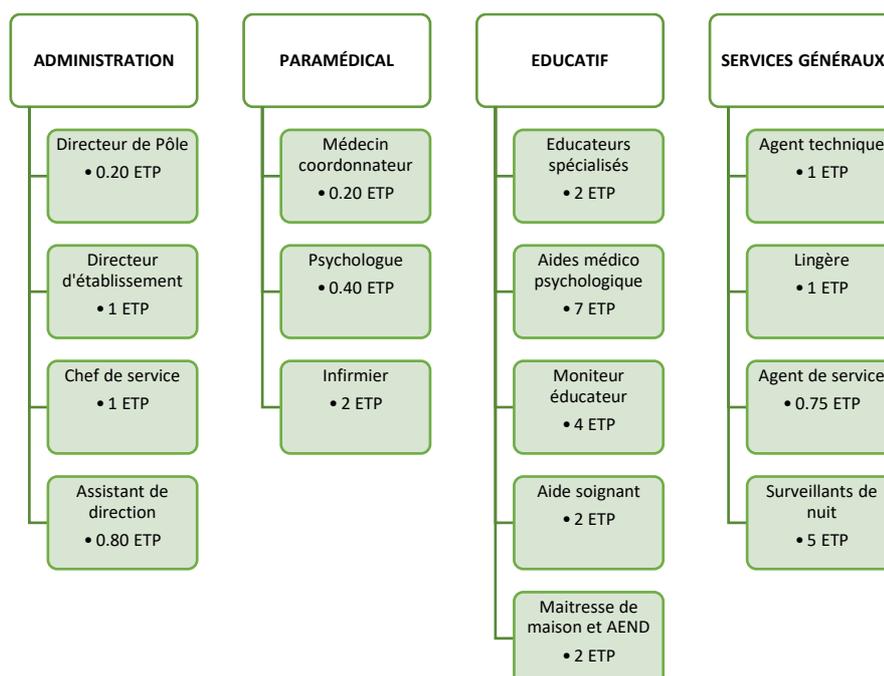
Améliorer la coordination entre les différents professionnels qui interviennent auprès des **usagers** et les familles afin de faciliter la transmission d'informations.

I. Les ressources humaines

1. Les compétences

Les salariés exercent des métiers différents mais complémentaires dans le but de répondre à la particularité des personnes accueillies.

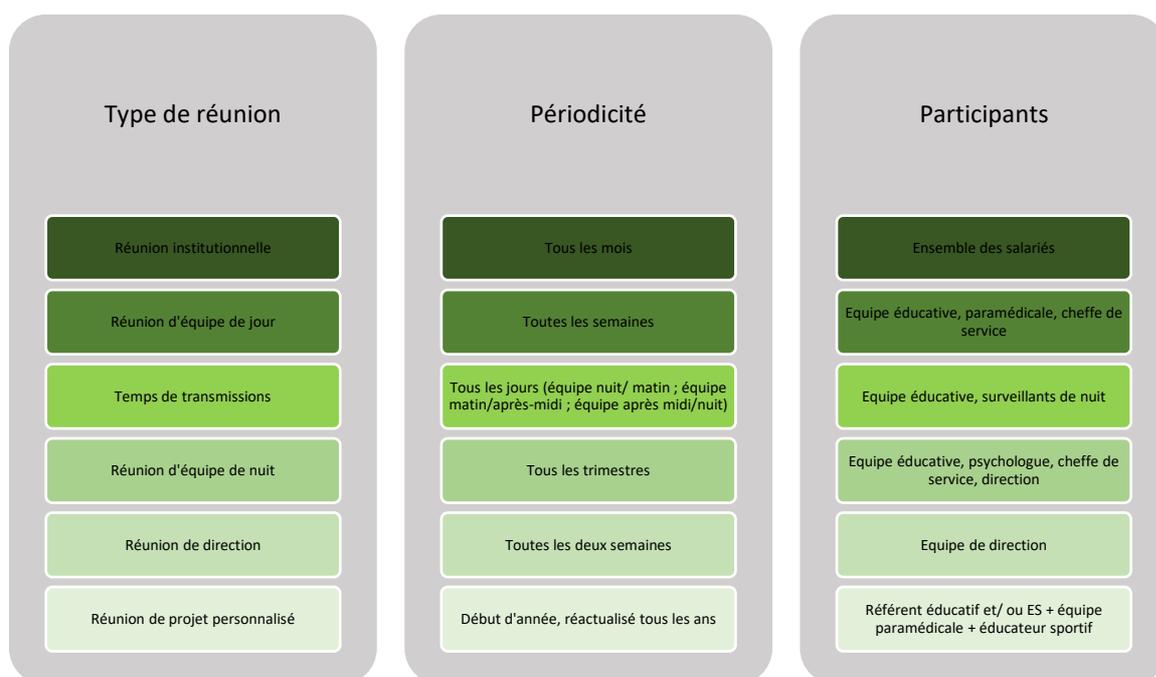
Le graphique suivant résume la situation (30.80 ETP) au 01/01/2022 :



L'association s'est engagée dans la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. L'établissement s'emploie à une gestion anticipative et préventive des ressources humaines, en fonction des contraintes de l'environnement et des choix stratégiques.

2. Les temps de réunion

Plusieurs temps de réunions sont institués sur l'établissement. En amont de ces réunions un ordre du jour est établi et un compte-rendu est rédigé à l'issue de celles-ci. Ces temps d'échanges permettent d'adapter et d'apporter une cohérence dans l'accompagnement des usagers.



Le Dossier Unique Informatisé de l'utilisateur est utilisé pour effectuer les transmissions de manière informatique et entièrement sécurisée. Il recense les données de l'accompagnement et les données médicales de chaque usager.

3. Le plan de formation

Chaque année un recueil des besoins en matière de formation (individuelle ou collective) des salariés est réalisé au niveau associatif. Les entretiens professionnels viennent également compléter ce recueil.

Un arbitrage est ensuite réalisé, prenant en compte le budget alloué à la formation, les thématiques définies comme prioritaires et les besoins individuels.

Ces dernières années, les axes prioritaires ont été :

- Le vieillissement des personnes en situation de handicap
- La vie affective et sexuelle
- La méthodologie du projet personnalisé
- L'autodétermination
- Droits et devoirs des usagers

POINTS A AMELIORER :

Axer les formations sur les thématiques suivantes : le vieillissement précoce (trisomie 21, Alzheimer), la vie affective et sexuelle, la stimulation basale, gérer physiquement les troubles du comportement afin de mettre en sécurité l'utilisateur et les professionnels (« self défense »), les écrits professionnels.

II. Les moyens logistiques

1. Les locaux

Le foyer est composé de différents lieux de vie et d'activités, destinés à assurer les meilleures conditions de vie des usagers et du personnel. Nous distinguons trois types de locaux différents : des locaux à usage collectif, à usage professionnel et à usage privé.

Les locaux à usage collectif, accessibles à tous

Emplacement	Fonction
Accueil au rez-de-chaussée	Accueil
Salle à manger au rez-de-chaussée	Restauration
Rotonde au rez-de-chaussée	Restauration, activités diverses, réunions
Salles d'activités au rez-de-chaussée	Activités diverses
Salle de sport au rez-de-chaussée	Pratique du sport
Salle de relaxation étage	Détente et activité relaxation
Serres et cabanons de jardin	Rangement du matériel et des fleurs
Cuisine au premier et deuxième étage	Préparation collation et thé, café
Salon premier et deuxième étage	Télévision, films, détente, jeux
Salle esthétique au deuxième étage	Atelier esthétique
Rangement premier étage	Stockage et vestiaires
Bagagerie au premier et deuxième étage	Rangement des différents sacs de voyage
Salles de douche aux deux étages	Stockage du linge sale et douches
Salle de douche au rez-de-chaussée	Douches
Toilettes aux trois étages	Toilettes

Les locaux à usage professionnel

Réservés uniquement au personnel autorisé pour des raisons de sécurité et de confidentialité.

Emplacement	Fonction
Cuisine collective au rez-de-chaussée	Préparation des repas
Archives au rez-de-chaussée	Archivage et stockage des documents
Lingerie au rez-de-chaussée	Nettoyage et gestion du linge
Ateliers d'entretien au rez-de-chaussée	Rangement des outils et divers matériaux
Salle de pause du personnel	Repas et temps de pause, affichage
Infirmières au rez-de-chaussée	Stockage dossiers médicaux et soins
Salle des produits d'entretien au rdc	Réserve
Salle de réunion	Réunions diverses
Bureaux au rez-de-chaussée	Missions diverses selon la fonction
Bureau au premier et deuxième étage	Éducatif
Local chaufferie au rez-de-chaussée	Chauffage

Les locaux à usage privé

Réservés aux résidents durant leur séjour au foyer.

Emplacement	Fonction
21 chambres avec sanitaires au premier étage	Habitat
20 chambres avec sanitaires au deuxième étage	Habitat

2. Les véhicules

3 véhicules sont à la disposition des salariés et ils répondent au besoin en accompagnement des usagers. Ces véhicules sont utilisés pour les sorties, les activités extérieures et l'accompagnement aux rendez-vous médicaux. Tous les professionnels de l'établissement peuvent utiliser ces véhicules, un cahier est à disposition au secrétariat pour réserver les véhicules.

3. Le parc informatique et les équipements

Nous disposons d'un parc informatique avec plusieurs PC portable et fixe reliés au serveur de l'association. Le suivi du renouvellement du parc est assuré par le service informatique du siège de l'association. Tous les ans est prévu dans les investissements le renouvellement d'une partie du parc.

Plusieurs outils de gestion sont à la disposition des professionnels :

- **Dossier Unique Informatisé** de l'utilisateur, logiciel de gestion du dossier des usagers (dossier administratif, dossier accompagnement, transmissions, dossier médical).
- **Logiciel de gestion des plannings**, pour l'équipe de direction
- **AGEVAL**, outil de pilotage de la qualité et de gestion des risques (Gestion documentaire, gestion des risques (DUERP) plan d'actions, déclarations d'incidents liés à l'accompagnement ou incidents techniques, possibilité de réaliser avec ce logiciel des enquêtes, évaluations. Déclaration de demande d'engagement de dépense (DED) lien avec le service contrôle de gestion, en fonction du budget.
- **TEAMS**, outil mis en place durant la crise sanitaire et permettant les réunions à distance par visio-conférences et le partage de document.
- **Messagerie OUTLOOK** exchange avec nom de domaine « pbchampagne.org » permettant de communiquer par mail et possibilité de partage d'agendas.

POINTS A AMELIORER :

Créer un espace de travail dédié avec poste informatique pour l'équipe éducative

Développer et renforcer les compétences informatiques de l'équipe pour tendre vers le 0 papier

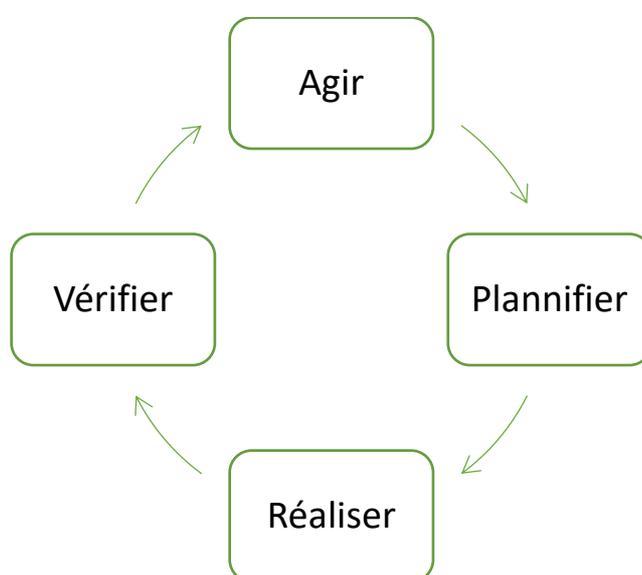
Etudier la possibilité de mettre à disposition un poste informatique pour les usagers en accès libre

Achat de nouveaux canapés pour les espaces communs des étages

Création d'un espace cuisine éducative

La mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue se concrétise en particulier par :

- L'existence d'un projet d'association régulièrement actualisé
- L'écriture d'un projet d'établissement ou de service par chaque structure et son actualisation tous les 5 ans.
- La démarche d'évaluation interne et externe prévue en 2024
- La formation des personnels
- La mise en place de procédures, de protocoles via la mise en place d'une approche processus associative
- la mise en place d'un signalement systématique des incidents liés à l'accompagnement
- La création de circuits décisionnels respectant les délégations



La loi de 2002 impose que les établissements et services « procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment des procédures, de références et de Recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux » (remplacée désormais par la haute Autorité de Santé)

L'ensemble des documents cités ci-dessus sont construits et servent de référence à l'action quotidienne du personnel de l'établissement.

1. La mise en œuvre des droits des usagers

La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale place la personne en situation de handicap, ainsi que leur famille au cœur du dispositif. L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personnes accompagnées par en établissement médico-social.

Pour affirmer et ainsi garantir l'exercice effectif des droits et libertés des usagers en structures médico-sociales, la loi impose de mettre en place sept outils :

2. La bientraitance

La Haute Autorité de Santé définit la bientraitance comme « *une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'usager, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins* ».

En janvier 2019, la commission associative « bientraitance » est créée avec pour objectif la rédaction d'une « politique bientraitance » globale et associative qui sera déclinée dans l'ensemble des projets d'établissements et de services. Cette politique aura pour but d'établir les grands axes d'une démarche commune liée aux bonnes pratiques et à une démarche d'amélioration continue de la qualité.

En 2022, un « référent bientraitance », professionnel de l'établissement sera désigné et formé. Il sera un relais pour la commission bientraitance.

Concernant l'établissement, au-delà d'une succession d'« actions bien traitantes », l'ensemble des professionnels est amené à réfléchir sur l'accompagnement au quotidien, notamment lors des réunions d'équipe, lors de groupes de travail ou lors de formations. Cette réflexion commune aboutit à des décisions collégiales sur la conduite à tenir et sur les pratiques à mettre en œuvre pour promouvoir la bientraitance au sein de l'établissement. Toutefois, cette démarche éthique devra nécessairement faire l'objet d'une formalisation écrite, notamment par le biais d'un « guide de bonnes pratiques » à destination de tous les professionnels de l'établissement. Ce guide se verra évolutif et sera alimenté, au fil du temps. Il constituera la référence de la démarche de bientraitance de l'établissement.

La parole des usagers :



3. La démarche qualité

L'établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Concrètement, la qualité des observations des professionnels permet de répondre au mieux aux besoins des usagers.

Les risques professionnels :

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) recense les risques professionnels encourus par les travailleurs et les actions de prévention et de protection qui en découlent. Ce document unique est accessible et mis à jour régulièrement.

La gestion des incidents et des évènements indésirables :

L'association a fait le choix de recenser tous les incidents liés à l'accompagnement, quelle que soit leur typologie. Tous les salariés ont accès au logiciel qui permet de réaliser ces déclarations. Celles-ci sont

analysées et traitées selon un process spécifique, sous la responsabilité du chef de service. Les incidents qui relèvent des cas définis par l'ARS sont déclarés sous la forme d'évènements indésirables, transmis aux autorités compétentes et traités avec l'aide de celles-ci.

L'évaluation des projets personnalisés :

L'évaluation des projets personnalisés une fois par an vient alimenter la réflexion des professionnels sur les améliorations à apporter à leurs pratiques, leurs prestations, leur organisation. C'est le chef de service qui anime et questionne.

Le rapport d'activité :

Le rapport d'activité annuel permet également de venir interroger régulièrement les actions qualifiées mises en œuvre dans l'établissement.

Le logiciel AGEVAL : permet à l'ensemble des professionnels de contribuer à l'amélioration de la qualité par l'élaboration de relevés d'incident et de demandes d'interventions techniques. L'analyse de ces relevés contribue à améliorer la qualité.

LE MOT DE LA FIN POUR LES USAGERS :

